

# Après la victoire du NON imposons une rupture avec le libéralisme !

**Un NON massif au néolibéralisme, porté essentiellement par les salariés, voilà le sens du vote du 29 mai. Malgré une campagne médiatique et une propagande d'Etat sans précédent, nos concitoyens ne se sont pas laissés impressionner et ont, une fois de plus, rejeté les orientations néolibérales que l'on voulait leur faire légitimer par leur vote. Ils ont fait, à juste titre, le lien entre les politiques menées en France depuis plus d'un quart de siècle et la manière dont l'Europe s'est construite. Contrairement à ce que veulent nous faire encore croire les partisans du oui, le débat n'a pas porté sur la nécessité de l'Europe, mais sur les modalités de sa construction. Le vote des Pays-Bas, quelques jours après la France, confirme ce ras-le-bol des peuples face au néolibéralisme.**

**Ce cri des peuples sera-t-il entendu ? Rien n'est moins sûr à l'écoute des premières réactions. Au niveau européen, les gouvernements ne semblent pas avoir pris la mesure de la crise actuelle. Il faudra se mobiliser pour obtenir la suppression du projet de directive Bolkestein et empêcher que le projet de directive sur le temps de travail permette d'augmenter la durée de travail maximale autorisée. Il faudra aussi se battre pour que le futur budget européen permette une réelle solidarité avec les nouveaux pays entrants afin d'empêcher le dumping social et fiscal.**

**En France, la formation du nouveau gouvernement ressemble à un jeu de chaises musicales et semble déjà à bout de souffle avant même d'avoir pris réellement ses fonctions. Les annonces du Premier ministre se situent, pour l'essentiel, dans la lignée des politiques précédemment menées. Elles constituent un pallier supplémentaire dans le "tout sécuritaire" et le "tout libéral". En matière d'emploi, elles sont une attaque frontale contre le droit du travail et vont accroître considérablement la précarité du travail et l'inégalité entre les salariés. Sous prétexte de créer des emplois, ce sont les desiderata du Medef que ce gouvernement veut appliquer. Dans cette situation, la mobilisation unitaire des salariés doit être à l'ordre du jour.**

## **Quelle politique pour l'emploi ?**

La logique néolibérale vise à "fluidifier" au maximum le marché du travail et à diminuer le coût du travail pour lever les freins à l'embauche. Cette stratégie, basée sur l'augmentation sans fin de la précarité et de la flexibilité, a abouti à plus de 20 millions de chômeurs recensés en Europe et à un développement considérable de la pauvreté, y compris parmi les salariés ayant un emploi.

### **Créer un statut du salarié**

Rompre avec cette logique, qui considère que le travail est une simple marchandise, est une nécessité absolue si l'on veut changer l'ordre actuel des choses. Il faut redonner toute sa force au contrat à durée indéterminée (CDI) qui doit redevenir la norme d'embauche. Celui-ci doit être étendu aux situations de non emploi et assurer ainsi une continuité des droits sociaux, notamment en matière de rémunération et de qualification. En cas de perte d'emploi, il faut instaurer une obligation de formation et de reclassement, au moins au même niveau de salaire. Il s'agit donc de doter les salariés d'un véritable statut protecteur qui fasse qu'ils ne soient plus considérés comme une simple variable d'ajustement des stratégies des entreprises.

### **Changer les politiques économiques**

Elles visent actuellement à uniquement permettre aux entreprises de faire le maximum de profit. Résultat : le pouvoir d'achat régresse, les profits financiers et les dividendes versés aux actionnaires explosent, l'investissement des entreprises stagne, le tout avec une croissance au plus bas.

Pour rompre avec cette logique, il faut d'une part renouer avec une croissance fondée sur la satisfaction des besoins sociaux, créatrice d'emplois socialement utiles : éducation, logement, transports collectifs, santé... La relance de la consommation des ménages, notamment les plus défavorisés, par l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés et des chômeurs, participerait de ce mouvement. La situation nouvelle ainsi créée favoriserait l'investissement des entreprises et donc de nouvelles créations d'emplois.

Il faut d'autre part poursuivre le mouvement historique de réduction du temps de travail en commençant d'appliquer les 35 heures à l'ensemble des entreprises, puis en introduisant progressivement les 32 heures. L'expérience du gouvernement Jospin entre 1997 et 2000 a montré que la combinaison de la relance de la consommation et de la réduction du temps de travail avait permis de créer 2 millions d'emplois, même si l'application des 35 heures s'est faite dans des conditions défavorables aux salariés.

## **Une attaque frontale contre les droits des salariés**

Le discours de politique générale du Premier ministre contient deux mesures qui remettent en cause directement les droits des salariés. Elles concernent pour le moment les très petites entreprises, moins de 11 salariés, qui sont au nombre de 2,5 millions.

L'acte d'embauche se fera grâce à un "chèque emploi" qui combinera salaire et contrat de travail. Or un contrat de travail doit comprendre, outre le salaire, des éléments fondamentaux pour la vie des salariés : temps de travail, régime des heures supplémentaires, poste de travail... Tout ces éléments seront évidemment absents du chèque emploi. Les salariés seront donc à la complète disposition de leur employeur. Il s'agit d'une régression fondamentale qui permet de réintroduire, de fait, le travail journalier, voire à la tâche.

Le Premier ministre annonce la création d'un nouveau type de contrat de travail pour les très petites entreprises, le "contrat nouvelle embauche", qui porte la période d'essai à deux ans. Il s'agit en fait de permettre à l'employeur de licencier sans motivation ni délai. M. de Villepin vient d'inventer le licenciement express en détournant le sens même de ce qu'est une période d'essai pour un salarié.

Ces mesures vont contribuer à formater les salariés, notamment les plus jeunes, à l'emploi précaire. C'est une attaque directe contre la notion de contrat à durée indéterminée. Elles aggravent les inégalités entre salariés qui verront s'appliquer un droit du travail différent suivant le type d'entreprise... à moins qu'elles ne soient progressivement appliquées à l'ensemble des salariés comme cela s'est produit dans le passé pour d'autres mesures du même type.

Dans le même temps, le gouvernement continue à stigmatiser et culpabiliser les chômeurs et les précaires, pourtant premières victimes de sa politique.

## **Faisons du mardi 21 juin une nouvelle étape de mobilisation !**

Face aux annonces de Villepin, une riposte est indispensable. La CGT annonce une journée d'actions le 21 juin. Malgré l'absence d'un cadre unitaire national, l'Union syndicale Solidaires propose de faire de cette date un premier moment de mobilisation avant les vacances.

## **Le faux exemple britannique**

Près de 10 % de chômage en France, 4,6 % de chômage en Grande-Bretagne. Il n'y aurait donc qu'à importer chez nous le modèle britannique. A y regarder de près la réalité est plus complexe !

D'abord depuis 10 ans, le nombre d'emplois en France a plus progressé qu'en Grande-Bretagne : 14 % contre 11 %. En 10 ans, la France a créé plus d'emplois que la Grande-Bretagne.

Le taux de chômage supérieur en France s'explique en fait par deux raisons. D'une part la richesse produite par heure travaillée est inférieure de 25 % en Grande-Bretagne par rapport à la France. Pour produire le même bien, il faut plus de salariés au travail en Grande-Bretagne. Cette productivité plus faible explique le fait que les salariés britanniques travaillent en moyenne plus qu'en France.

Mais la raison fondamentale est d'ordre démographique. La population active croît plus vite en France qu'en Grande-Bretagne. Le nombre de candidats à l'emploi a progressé de 6 % en Grande-Bretagne contre 12 % en France. Il faut donc deux fois plus de créations d'emplois en France qu'en Grande-Bretagne pour faire baisser le chômage.

Enfin remarquons que ce modèle tant vanté par les néolibéraux a engendré une pauvreté encore plus importante qu'en France : 21 % de travailleurs pauvres en Grande-Bretagne contre 13 % en France.

## **Le "modèle" danois**

Le taux de chômage est de 5,3 % au Danemark. Beaucoup plus faible qu'en France donc. Il combine très grande flexibilité du travail et protection importante des salariés. Les employeurs ont une très grande facilité pour licencier. Mais les allocations chômage sont très importantes : 90 % du salaire antérieur pendant quatre ans avec un salaire minimum à 1400 euros.

De plus tout chômeur se voit proposer dans l'année des emplois au même niveau de qualification et avec une rémunération équivalente. Des sanctions sont prévues s'il refuse ces offres d'emploi ou les formations proposées.

Le système est cogéré par les syndicats qui sont garants de la qualité des formations et des emplois proposés.

Le Medef et le gouvernement ne retiennent évidemment de ce système que la flexibilité et les sanctions pour les chômeurs !